



30 juin 2014

Financement du fonctionnement de l'AOANU



Historiquement, ce qui n'est plus le cas, les frais d'administration et de sensibilisation de l'AQANU provenaient des projets subventionnés par l'ACDI. L'AQANU doit désormais assumer seule tous ses frais d'administration. Elle ne peut puiser dans ses réserves afin de conserver sa capacité de soumettre des projets aux gouvernements fédéral et provincial.

Des efforts ont été fournis pour réduire les dépenses à partir de 2013 : réunions du conseil d'administration (CA) par Skype, envoi électronique de reçus d'impôt et d'invitations à des activités, partage du coût du repas à l'AGA. Ces mesures s'étendront à toutes les régions dans la prochaine année financière. Certains frais comme les assurances et la vérification comptable ne peuvent être éliminés ni diminués.

En plus de réduire ses dépenses, l'AQANU doit augmenter ses revenus pour l'administration. C'est pourquoi, à partir du 1^{er} septembre 2014, l'Association augmentera ses frais d'adhésion à 10 \$ et appliquera, au moment du décaissement, des frais d'administration de 5% aux projets entièrement subventionnés par l'AQANU, au soutien scolaire et au parrainage divers.

Les membres du CA sont confiants que vous continuerez à soutenir le travail de ses bénévoles pour le développement de nos partenaires haïtiens.

Danielle Massicotte, trésorière

© 2014 Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies | Tous droits réservés.

Association québécoise pour l'avancement des Nations unies

Composée essentiellement de bénévoles, l'AQANU est une organisation non gouvernementale vouée à la solidarité internationale et au soutien à des projets de développement durable en Haïti.

Site WEB: www.aqanu.org Facebook: <https://www.facebook.com/aqanupourhaiti>